



ATTENTION!

**Pas de courrier envoyé
cette année !**



Comment remplir son dossier ?

Vous venez le remplir et le signer **sur place** accompagné des documents suivants:

- ✓ **Questionnaire de santé rempli** (à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47821>) **ou** un certificat médical de moins de 3 mois.
- ✓ **Autorisation d'hospitalisation** à remplir et signer (uniquement pour les mineurs).
- ✓ **Photocopie d'un justificatif de domicile** si vous êtes Campinois.
- ✓ **Règlement de la cotisation** *les tarifs seront affichés sur place. Ils sont également consultables depuis le site de la section.*

N'hésitez pas à consulter toutes les infos mises à jour sur le site de la section
<http://www.rscnatation.fr>



Quand venir remplir son dossier ?

Vous avez la possibilité de venir à l'une des 3 permanences organisées par le bureau de la section.

- **Le mercredi 13 juin 2018**
de 18h à 19h30 à la piscine Delaune
- **Le samedi 16 juin 2018**
de 9h à 12h *salle La Planchette*
149 Avenue Roger Salengro
- **Le samedi 23 juin 2018**
de 14h à 17h *salle La Planchette*
149 Avenue Roger Salengro

Une attestation Multi-activités pourra être délivrée si besoin le jour même



Si je ne suis pas disponible sur ces dates ?

Vous avez la possibilité de faire retirer votre dossier par un tiers lors des 2 premières permanences mais attention, assurez vous qu'il soit bien rendu le 23 juin, **complet et accompagné d'un courrier de votre part attestant votre accord de dépôt.**

! Ces permanences sont uniquement réservées aux adhérents de la saison 2017-2018

N'attendez pas votre dossier, nous l'avons

! **Tout dossier de pré-inscription rendu en dehors de ces permanences sera refusé**

Il vous restera la possibilité, si vous êtes Campinois, de vous inscrire lors du forum des associations organisé le 8 septembre 2018 et ce sous réserve de places disponibles pour les cours d'aquagym et adultes loisir (vous ne serez pas prioritaire) en revanche « tirage au sort » pour les enfants.



Et les bons CAF, coupons « tous en club », les participations des CE ?

Les chèques ne seront encaissés qu'en octobre. Si vous n'avez pas encore reçu vos bons CAF ou chèques de comité d'entreprise, l'échange pourra être fait tranquillement **durant les permanences prévues** après la rentrée.